

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté  
française du 25 janvier 2007 portant nomination des  
membres de la commission zonale de réaffectation des  
centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la  
zone 1 : province du Brabant wallon et de la région de  
Bruxelles-Capitale**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 02-05-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 31 janvier 2002 fixant le statut des membres du personnel technique subsidié des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 octobre 2017, et, notamment, l'article 79, § 1<sup>er</sup>, et par le décret du 11 juillet 2018 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 1 : province du Brabant wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 19 octobre 2007, du 5 septembre 2013, du 8 octobre 2013 et du 24 septembre 2015 ;

Considérant qu'il convient de remplacer des présidents démissionnaires ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2007 portant nomination des membres de la commission zonale de réaffectation des centres psycho-médico-sociaux libres subventionnés de la zone 1 : province du Brabant wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale, les modifications suivantes sont apportées :

1° à l'alinéa 1<sup>er</sup>, les mots «M. Alain WEYENBERG, Attaché f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est nommé président de la Commission zonale de réaffectation» sont remplacés par les mots «Mme Dominique FIEVEZ, Attachée f.f. à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné, est nommée Présidente de la Commission zonale de réaffectation» ;

2° à l'alinéa 2, les mots «Mme Rita PASQUARELLI, Attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation» sont remplacés par les mots «Mme Perrine DETOBER, Attachée à la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné est nommée Présidente suppléante de la Commission zonale de réaffectation».

**Article 2.** - Le présent arrêté produit ses effets le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Article 3.** - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du



présent arrêté.

Bruxelles, le 20 mars 2019.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS

Le Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la simplification administrative,

A. FLAHAUT

